



lyonnaise

Association Lyonnaise de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Electriques  
Association sans but lucratif, fondée en 1876, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires  
Siret 775 644 552 00017 - APE 743 B

B.P. 3 - 69811 TASSIN CEDEX - 177, route de Sain-Bel - Tél. 04 72 32 52 52 - Fax 04 72 32 52 00

En exécution de la directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux équipements de protection individuelle et des décrets n° 92 - 765, 766 et 768 du 29 Juillet 1992, portant transposition de cette directive en droit français, l' **APAVE Lyonnaise**

Organisme habilité par arrêté des ministères chargés du travail et de l'agriculture, en date du 11 Août 1992, identifié sous le numéro 0082 ( publié au JOCE du 23 Juillet 1994 ) attribue l'

## ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE

N° 0082/137/160/10/96/0207

Au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

- Type d'équipement : **Connecteur**
- Marque commerciale : **S.A.S.S.I. CONNECTEUR , Référence : 40**
- Demandeur : **Madame G. GUILLETTE**
- Fabricant : **S.A.S.S.I. - 5 et 7 rue Moret - 75011 PARIS - France**
- Lieu de fabrication : **YOKE INDUSTRIAL CORP. - 24F B N°447 WEN SHIN RD SEC 3 TALCHUNG 406 - Taiwan**
- Description : **Mousqueton en acier zingué à verrouillage manuel par vis, de longueur 104 mm et d'ouverture 17 mm. ( description détaillée dans le rapport d'examen CE de type 96.6.0159 )**
- Références des exigences essentielles ou règles techniques vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type: **NF EN 362 de Mai 1993**

**DATE : le 18 Octobre 1996**

Document authentifié par tampon sec

Pour l'APAVE Lyonnaise, le responsable de  
l'Unité Technique d'Evaluation de Conformité E.P.I.

**M. ROCHE**

**NOTA :** Toute modification apportée au matériel neuf objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R 233 - 62 du Code du Travail.

Cette attestation comporte 1 page. Elle est établie en deux exemplaires originaux transmis au demandeur.  
Aucun duplicata ne sera délivré